

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 10 novembre 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli: «Pour une patinoire des Vernets répondant aux besoins du GSHC à moyen terme: une 3^e phase dans les travaux».

Rapport de M. Guy Dossan.

Cette motion a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 23 novembre 2010. Cette commission, placée sous la présidence de MM. Alexandre Wisard, puis de Christian Zaugg, a examiné l'objet cité en titre dans ses séances des 1^{er} décembre 2010 et 24 avril 2012.

Les notes de séances étaient prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la clarté et la précision de sa prise de note.

Rappel de la motion

Considérant:

- que, après les travaux de la deuxième phase de l'été 2009, la patinoire des Vernets ne correspond toujours pas, de façon générale, aux besoins du Genève-Servette Hockey Club (GSHC) ni aux normes fixées par la ligue nationale; pour preuve, le nombre d'exceptions temporaires actuellement permises par la ligue;
- que, suite à ces travaux, le GSHC subit un gros manque à gagner dû à la diminution drastique du nombre de loges ainsi que de sièges VIP;
- que la régie technique de la patinoire est située au milieu des loges VIP, alors même que sa mise en place à un autre emplacement ne générerait pas l'exploitation de la patinoire par le GSHC;
- que l'actuel aménagement, dans le cadre de la deuxième phase des travaux, a été fait sans aucune concertation avec le principal utilisateur de la patinoire qu'est le GSHC;
- la nécessité de présenter durant le premier semestre 2010 le projet de troisième phase des travaux pour que ceux-ci soient achevés pour la saison 2010-2011;
- l'obligation pour la Ville de fournir un outil fonctionnel à son club de hockey, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:
- lui présenter dans les plus brefs délais les éventuels dépassements de crédits engendrés par la deuxième phase des travaux à la patinoire des Vernets;

- lui présenter durant le premier semestre 2010 le projet de troisième phase des travaux, comprenant notamment le creusement de la patinoire, conformément à la résolution R-118 acceptée à l'unanimité du Conseil municipal, afin que les travaux soient terminés pour la saison de hockey 2010/2011;
- se concerter avec le Genève-Servette Hockey Club en tant que principal utilisateur pour l'ensemble des chantiers présents et à venir de la patinoire des Vernets.

Cette motion a été traitée simultanément à la proposition PR-835 (trois crédits d'un total de 14 309 000 francs pour la patinoire intérieure des Vernets) et au projet d'arrêté PA-117 (GSHC: pour une augmentation immédiate du nombre de sièges VIP à la patinoire des Vernets).

Si ces deux objets ont été votés par le Conseil municipal, la proposition PR-835, le 20 avril 2011, et le projet d'arrêté PA-117, le 21 mars 2012, la motion M-886, pour une raison inconnue, a échappé à la sagacité de la commission et, après une réactivation tardive, a vu son vote ne s'opérer que le 24 avril 2012.

Séance du 1^{er} décembre 2010

Audition de M. Simon Brandt, auteur du projet d'arrêté PA-117, dans le cadre de l'examen de cet objet, auquel il est également demandé de se référer à la motion M-886 dont il est aussi le cosignataire

La discussion de la commission ne s'orientant toutefois quasiment que sur l'objet du projet d'arrêté PA-117, lui-même se rapportant, en grande partie, à la proposition PR-835. Le rapporteur vous prie de vous référer aux documents votés par le Conseil municipal en séance plénière, comme dit précédemment, le 20 avril 2011 pour la proposition PR-835 et le 21 mars 2012 pour le projet d'arrêté PA-117, puisque, en ce qui concerne la motion M-886, le motionnaire a seulement relevé, lors de son audition, qu'au vu de l'existence de la proposition PR-835 et du projet d'arrêté PA-117, seules les invites 1 et 3 étaient encore d'actualité.

A titre d'information, il convient de signaler que, à la suite de cette séance, la commission des travaux et des constructions avait encore auditionné, dans le cadre de la proposition PR-835 et du projet d'arrêté PA-117, le GSHC et ses architectes-conseil, le conseiller d'Etat Mark Muller et le conseiller administratif Manuel Tornare, pour finalement aboutir aux deux votes précités, la motion M-886 échappant au vote et disparaissant malencontreusement des ordres du jour.

Séance du 25 avril 2012

La commission ressort la motion M-886 des oubliettes et, 17 mois après sa première séance, réauditionne M. Simon Brandt, motionnaire.

M. Brandt est extrêmement bref puisqu'il observe que, aujourd'hui, les invites de la motion M-886 ont été réalisées et que, par conséquent, elle n'a plus d'objet et donc plus de raison d'être.

Il propose d'en boucler l'examen par un refus formel.

Vote

Aucune discussion ne s'engageant, la commission passe au vote et, arrivée au terme de ses travaux sur la motion M-886, vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'unanimité de ses membres, de refuser la motion M-886.